



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 AVRIL 2025

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de convocation
25 avril 2025
Date d'affichage
6 mai 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois d'avril à vingt heures zéro minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : **CONTELLY** Gabriel **GAUER** Jean Paul **JUNGER** Jean Michel **KUJACZINSKI** Florian **LEMOUSSU**
Éric **MARSAL** Sabrina **MESENBOURG** Audrey **SCHNEIDER** Serge, **TRZMIEL** Mathieu, **KIEFFER** Norbert
Absents : **DOMINELLI** Maurice (excusé – procuration à A. MESENBOURG))

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du dernier conseil municipal

Séance du 1er avril 2025 : Le Maire donne lecture du compte rendu de séance. Le Conseil municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

14-DCM-2025 : Vente du Presbytère

Le Maire explique à l'assemblée que suite à la demande de désaffectation du Presbytère émise en 2024 afin de pouvoir mettre en vente le bâtiment, l'Evêché tarde à répondre. Le bâtiment étant propriété de la Commune, il propose de fixer un tarif pour la vente et précise que deux estimations ont déjà été faites et se situent entre 100 000 et 150 000€, hors frais d'agence.

Le Maire précise également que la parcelle cadastrale section 1 n° 62 contient également l'église, il faudra donc demander une division parcellaire avant la mise en vente et prévoir une surface comprise entre 7 et 8 ares pour la nouvelle parcelle du Presbytère.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des votants ;

DECIDE

- **Fixe** le prix de vente du Presbytère entre 100 000 et 150 000 € pour une surface de terrain comprise entre 6 et 8 ares (selon l'arpentage effectué)
- **Autorise** le Maire à négocier ce tarif en fonction des demandes dans la limite minimale de 100 000 €
- **Entend** établir ces tarifs « hors frais de notaire et d'agence »
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration) Pour : 11 (dont 1 proc) Contre : 0 Abstention : 0
--

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 AVRIL 2025

15-DCM-2025 : Vente des terrains rue de Brettnach

Le Maire explique à l'assemblée que suite à l'achat des terrains des héritiers Schneider situés section 1 parcelles 285 -287 – 286, la Commune peut, après viabilisation et arpentage, vendre le terrain constructible. Il propose de fixer un tarif pour la prochaine mise en vente du terrain.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des votants ;

DECIDE

- **Fixe** à environ 6 500 € le prix de l'are pour la partie du terrain constructible (8 ares) et 500 € l'are pour la partie non constructible (2 ares), soit un tarif de 60 000 € l'are en tenant compte des frais annexes
- **Autorise** le Maire à négocier ce tarif en fonction des offres
- **Entend** établir ces tarifs « hors frais de notaire et d'agence »
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration) Pour : 11 (dont 1 proc) Contre : 0 Abstention :0

16-DCM-2025 : Etude de sol terrain Scherer

Le Maire explique à l'assemblée que pour finaliser l'achat du terrain Scherer, il est demandé par le Notaire d'effectuer une étude de sol. Les vendeurs proposent de partager ces frais avec la Commune. Le Maire présente le devis de la société Fondasol pour un montant de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC concernant cette étude de sol et précise que les vendeurs rembourseront la Commune à hauteur de 600 €.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des votants ;

DECIDE

- **Accepte** le devis présenté par la société Fondasol pour un montant HT de 1 000€.
- **Autorise** le Maire à établir un titre au nom des vendeurs correspondant à la moitié des frais TTC pour le remboursement de leur part
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 1 procuration) Pour : 11 (dont 1 proc) Contre : 0 Abstention :0

17-DCM-2025 : Devis arpentage

Le Maire explique à l'assemblée que pour mettre en vente les parcelles situées Rue de Brettnach et le Presbytère, il est nécessaire d'effectuer un arpentage pour :

- Diviser la parcelle section 1 n° 62 pour sortir le Presbytère de la parcelle existante « église », pour une contenance comprise entre 6 et 8 ares, à définir avec le géomètre.
- Rassembler les parcelles section 1 n° 285-286-287 pour créer un terrain d'une seule teneur

Il présente les devis du géomètre Geomest :

- Devis Rue de Brettnach : 1 530 € HT
- Devis Presbytère : 1 250 € HT

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des votants ;

DECIDE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 AVRIL 2025

- **Accepte** le projet d'arpentage des parcelles situées rue de Brettzach et du Presbytère pour un montant maximum de 1 530 € HT pour la rue de Brettzach et 1 250 € HT pour le Presbytère
- **Autorise** le Maire à demander de nouveaux devis afin de choisir la meilleure offre
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Divers

Le Maire informe l'assemblée :

- Requalification de la traversée du village : la Commune est attendue de la clôture des appels d'offres et de l'ouverture des plis. Le projet sera réétudié lors de la vente du Presbytère et des terrains rue de Brettzach

La Secrétaire de séance
Audrey MESENBOURG